

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V93 Vœu relatif à l'Observatoire des ZTI.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par Florence BERTHOUT, Jean-Baptiste de FROMENT et les élus du groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'Observatoire du commerce dans les zones touristiques internationales ;

Considérant la création d'un Observatoire d'évaluation des ZTI fin 2015, souhaité par la Maire de Paris, réunissant la Ville de Paris, les représentants des groupes politiques du Conseil de Paris, les chambres consulaires, l'APUR, les représentants des syndicats salariés, la DIRECTE, l'OTCP, ainsi que d'autres organismes représentatifs ;

Considérant que depuis la promulgation de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n°2015-990 du 6 août 2015, dite Loi Macron, créant les zones touristiques internationales (ZTI), de nombreux accords ne sont pas encore finalisés et que d'autres restent relativement récents, rendant difficilement exploitables les données disponibles ;

Considérant qu'une trentaine d'accords est à ce stade signée, ce qui correspond à près de 200 commerces et à des accords de branche ;

Ainsi, sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris demande à l'Observatoire national des ZTI de communiquer les éléments à sa disposition à la suite de la mise en place de chaque zone touristique dans la Capitale ;
- Que la Maire de Paris, à l'appui de ces données et celles à sa disposition, réunisse l'Observatoire parisien des ZTI.